

Lisibilité des garanties : les complémentaires santé s'engagent

Le 14 février 2019, l'Unocam et les principales fédérations d'organismes complémentaires d'assurance maladie, FNMF, FFA et Ctip, ont signé, en présence de la ministre des Solidarités et de la Santé, Mme Agnès Buzyn, leur Engagement pour la lisibilité des garanties de complémentaire santé.

Cet engagement est le fruit d'une concertation approfondie au cours de ces derniers mois. Il constitue un accord de place national inédit.

Ce document prévoit notamment, à compter de 2020, une harmonisation des libellés des principaux postes de garanties ainsi qu'une liste d'exemples concrets de remboursements en euros que les organismes complémentaires d'assurance maladie sont invités à diffuser dès 2019. Il participera ainsi à l'accompagnement de la réforme dite "100% santé" et, de façon générale, à une meilleure information des assurés et des adhérents.

L'Unocam et les principales familles d'organismes complémentaires d'assurance maladie inciteront leurs membres à respecter cet engagement et assureront un suivi de sa mise en œuvre. A cette fin, elles mettent à disposition de leurs membres différents outils pédagogiques (exemples, glossaire ...).

Par cette démarche, les organismes complémentaires santé réaffirment leur volonté d'être des partenaires pour le succès de la réforme dite "100% santé" aux côtés des pouvoirs publics.

Maurice Ronat, président de l'Unocam : "Les Français attendent un effort d'information ; nous y répondons avec des garanties plus lisibles qui leur permettront de mieux comprendre et de mieux choisir leur complémentaire santé."

Contact presse :

FNMF – Constance Baudry - 06 85 29 82 22 / constance.baudry@mutualite.fr

FFA – Bénédicte Gouvert – 01 42 47 93 80 / b.gouvert@ffa-assurance.fr

Ctip – Miriana Clerc – 06 74 19 20 50 / clerc@ctip.asso.fr -

Unocam – Delphine Benda – 06 76 75 54 39/ delphine.benda@unocam.fr